SASU à l'impôt sur le revenu

Description

Créer une SASU à l'IR signifie que votre société sera soumise au régime fiscal de l'impôt sur le revenu (IR). Cette possibilité vous est offerte pour une durée de 5 ans maximum, avant de devoir basculer au régime par défaut de l'impôt sur les sociétés.

Voyons ensemble la législation, les conditions à respecter ainsi que tous les éléments qui vous permettront de faire un choix éclairé entre l'IS ou l'IR lors de la création de votre SASU.

Créer ma SASU en ligne

Peut-on créer une SASU à l'IR ?

Lors de la création d'une SASU, il est possible de choisir son mode d'imposition. En effet, même si l'impôt sur les société (IS) est le régime fiscal par défaut, sous certaines conditions l'IR est possible.

L'impôt sur les sociétés par défaut

Sans option pour l'IR, la SASU est **automatiquement soumise à l'impôt sur les sociétés.**

Dans ce cas, en fonction du chiffre d'affaires, 2 taux d'imposition peuvent s'appliquer :

- Un taux réduit de 15% pour la tranche de bénéfice comprise entre 0€ et 42 500€ ;
- Un taux normal de 25% au-delà de 42 500€ de bénéfices.

Les sociétés dont le montant du CA annuel est supérieur à 10 millions d'euros sont d'office soumises au taux normal de 25%.

Bon à savoir : Par défaut, les bénéfices d'une SAS sont soumis à l'IS. Néanmoins, et sous certaines conditions il est possible lors de la déclaration d'impôt de la SAS d'imposer les bénéfices de la société à l'IR pour une durée déterminée.

© 2023 LEGALPLACE SAS

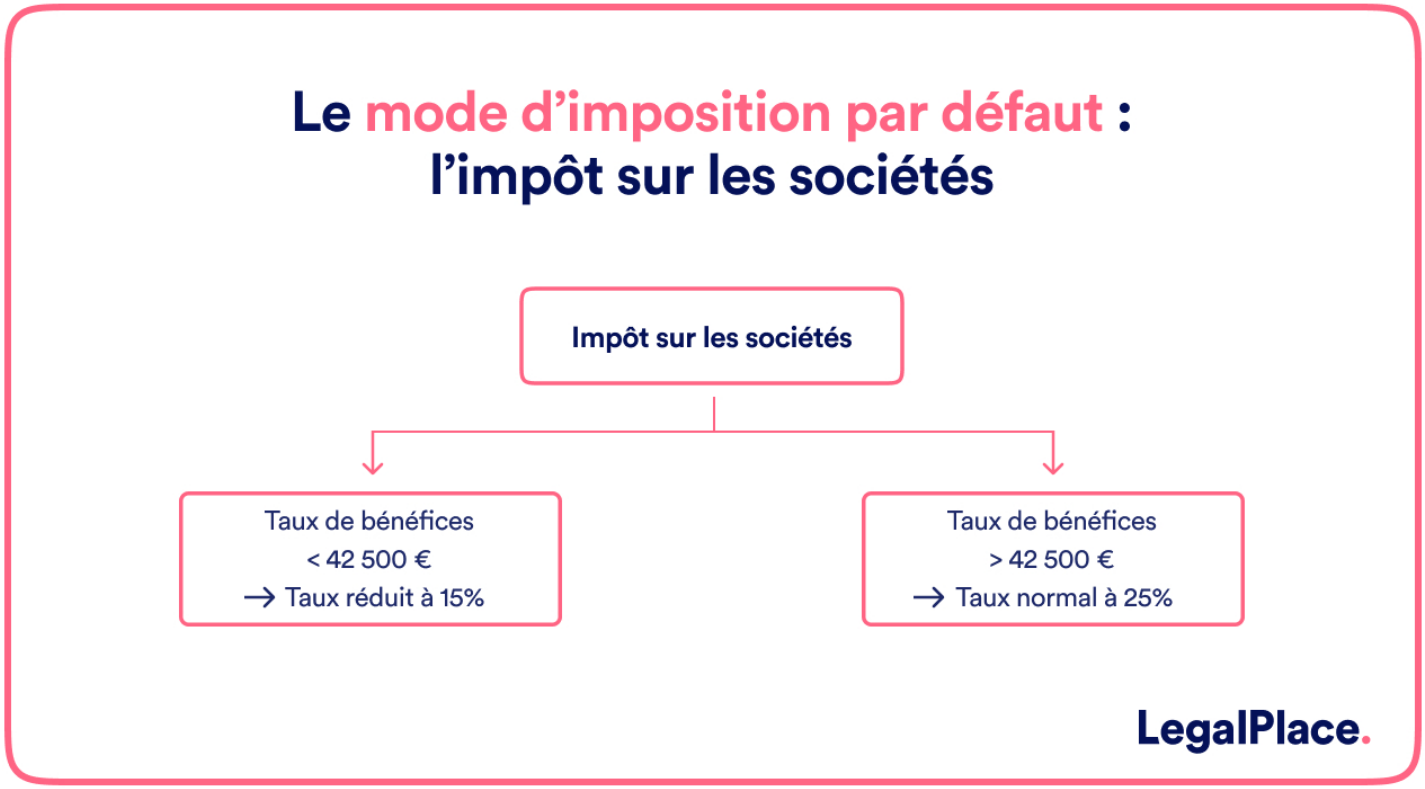

L'impôt sur le revenu sur option

Ensuite, si certaines conditions sont remplies, la SASU peut être imposée selon le barême de l'IR.

Cependant, cette imposition n'est possible que pour une durée de 5 ans.

Par conséquent, les associés seront soumis à l'imposition selon le barème de l'IR, dont le taux sera directement prélevé sur leurs revenus. Aussi, les **taux d'imposition seront les suivants** :

Revenu déclaré	**Taux d'imposition applicable**
Jusqu'à 11 497 €	0%
De 11 498€ à 29 315 €	11%
De 29 316€ à 83 823 €	30%
De 83 824€ à 180 294€	41%
Plus de 180 294€	45%

Bon à savoir : concrètement, dans une SASU à l'IR, l'associé unique s'acquitte des impôts de la société en même temps que son impôt sur le revenu personnel.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Ensuite, le résultat fiscal de la SASU est alors à reporter sur sa déclaration de revenus, **dans la catégorie correspondant à l'activité de la société**, telle que déterminée par son objet social :

- BIC (bénéfices industriels et commerciaux) pour les activités commerciales, artisanales et industrielles ;
- BNC (bénéfices non commerciaux) pour les professions libérales ;
- BA (bénéfices agricoles) pour les SASU agricoles.

Quelles sont les conditions d'option pour la SASU à l'IR ?

Comme évoqué ci-avant, opter pour l'IR nécessaire que la SASU remplisse quelques conditions.

Tout d'abord, l'option pour l'IR n'est que temporaire. En effet, elle est possible **seulement pour une durée de 5 ans et n'est pas renouvelable.**

A noter : si vous y êtes éligible, il est judicieux de s'intéresser à la levée de l'option, car il est possible qu'elle soit plus avantageuse que l'IS, même s'il ne s'agit que d'une solution temporaire.

Par conséquent, pour qu'une SASU puisse être soumise à l'IR, il faut qu'elle **respecte les 5 conditions** suivantes :

- Ne pas être cotée en bourse ;
- Employer moins de 50 salariés ;
- Exercer une activité commerciale, agricole, artisanale ou libérale ;
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel ou un bilan total inférieur à 10 millions d'euros ;
- Avoir été créée depuis moins de 5 ans au moment de la demande d'option.

Voici un schéma récapitulatif des conditions que doit remplir la SASU pour être soumise à l'IR.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Quelles sont les conséquences de la SASU de l'IR ?

La fiscalité d'une SASU à l'IR implique que la société ne paye aucun impôt car c'est a **ctionnaire unique qui sera tenu de s'acquitter des charges fiscales**.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Ainsi, il devra alors déclarer les bénéfices réalisés par la société en même temps que ses revenus propres.

En revanche, en cas déficit du bilan annuel d'une SASU à l'IR, il ne se reporte pas sur l'exercice comptable suivant, comme c'est le cas pour une société soumise à l'IS.

A l'inverse, si la SASU est **soumise à l'IS alors elle peut reporter le résultat négatif** sur une durée de 10 exercices sociaux, de façon à permettre à la SASU de limiter le montant d'impôts dus.

Si elle est soumise à l'IR, le **déficit sera pris en compte au niveau de l'imposition personnelle de l'actionnaire unique**, et permet donc de réduire considérablement sa base imposable.

Zoom : Si vous souhaitez lancer votre activité et bénéficier des avantages fiscaux de l'IR, vous pouvez solliciter l'aide d'un professionnel. Aussi, LegalPlace vous accompagne pour créer votre SASU en ligne et en quelques clics seulement : une solution simple, rapide, efficace et surtout économique ! Pour cela, il vous suffit de remplir un questionnaire et notre équipe se chargera de traiter votre dossier.

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'IR pour la SASU ?

A l'instar de tous les régimes fiscaux, l'IR en SASU comporte des avantages et des inconvénients.

Parmi les **avantages de ce régime fiscal**, on retrouve :

- La possibilité de maximiser les revenus pour l'actionnaire unique ;
- Eviter l'imposition élevée de l'IS.

Concernant les inconvénients, le principal point négatif à retenir est **que l'option pour l'IR n'est que temporaire**. De plus, dans une SASU à l'IR, certaines charges ne peuvent être déduites du résultat fiscal de la société.

C'est notamment le cas du salaire du président actionnaire unique soumis à cotisations et contributions sociales. Cela a généralement pour conséquences que le président de la SASU **préfère ne pas percevoir de rémunération**. Il ne cotise ainsi pas pour la retraite ou à la prévoyance par exemple.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Quel est l'impact de l'IR pour les dirigeants ?

Le choix de l'IR a différent impacts pour le dirigeant notamment sur la rémunération du président, mais également sur les dividendes.

Impact sur la rémunération du dirigeant

Le président qu'il soit ou non associé unique de la SASU est **imposé à l'IR sur ses rémunérations**. Il sera alors prélevé à la source, après avoir indiqué le montant de ses rémunérations perçues dans sa déclaration de revenus.

Imposition des dividendes dans une SASU à l'IR

S'il s'accorde des dividendes, le président actionnaire unique d'une SASU à l'IR devra les déclarer dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers.

Les dividendes dans une SASU sont soumis au paiement de la flat tax ou prélèvement forfaitaire unique (PFU). Ce PFU est composé de :

- 12,8% pour le taux forfaitaire unique ;
- 17,2% pour les prélèvements sociaux.

Le choix pour l'IR est-il irréversible ?

L'option pour l'IR est **limitée à 5 exercices comptables**, à l'issue desquels la société repasse automatiquement sous le régime de l'IS.

Toutefois, l'actionnaire unique **peut demander à repasser sous le régime de l'IS** à tout moment.

Et ce même avant l'expiration de la durée maximale de 5 ans pour l'IR. La demande doit être faite auprès du service des impôts des entreprises (SIE) compétente territorialement. Elle doit intervenir durant les 3 premiers mois suivant l'ouverture de l'exercice social concerné.

Attention : la renonciation au régime de l'IR par l'actionnaire unique est définitive. La SASU ne peut plus relever du régime de l'IR par la suite. Et ce, même si la durée légale de l'option ne s'est pas encore écoulée.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Comment choisir entre IS ou IR pour ma SASU ?

Afin de vous guider dans votre choix, voici un tableau comparatif des 2 régimes fiscaux que sont l'IS et l'IR.

	SASU à l'IS	SASU à l'IR
Limite de durée	Aucune	5 ans
Contribuable	SASU	Président actionnaire unique
Taux d'imposition	Entre 15% et 25% selon le montant des bénéfices et l'éligibilité ou non de la SASU au taux réduit	Selon le barème de l'IR
Déduction de la rémunération	Oui, imposable dans la catégorie des traitements et salaires	Non déductible

FAQ

Quelle option fiscale pour une SASU ?

Une SASU est, par principe, soumise à l'IS. Elle peut opter pour l'IR, pour une durée de 5 ans maximum, si certaines conditions sont remplies.

Comment opter pour l'IR ?

Pour qu'une SASU puisse choisir l'IR, elle doit remplir certaines conditions, notamment : avoir moins de 50 salariés, être créée depuis moins de 5 ans, ... Il suffit de l'indiquer lors de la déclaration auprès du guichet unique.

Quelle différence entre IS et IR ?

© 2023 LEGALPLACE SAS

L'imposition à l'IS signifie que l'entreprise paie directement l'IS sur les bénéfices qu'elle réalise. A l'inverse, l'option pour l'IR correspond à une imposition directe des bénéfices entre les mains de l'associé unique.

© 2023 LEGALPLACE SAS